

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 23 Floréal, an V.

(Vendredi 12 Mai 1797).

Lettre du général Moreau au directoire, contenant les détails circonstanciés du passage du Rhin par l'armée de Rhin et Moselle, et des combats qui ont eu lieu après ce passage. — Débats de la haute-cour de justice. — Réflexions sur la question de savoir si les condamnés à la déportation doivent être assimilés aux émigrés. — Rapport et projet de résolution concernant les officiers-municipaux de Longuyon.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

FRANCE.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Moreau, général en chef, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Strasbourg, le 16 floréal, an 5.

Citoyens directeurs, je vous envoie ci-joint le rapport du passage du Rhin & des combats qui l'ont suivi; je vous prie de lui donner de la publicité, c'est la récompense de l'armée & des corps qui s'y sont distingués. Je puis vous assurer que, depuis que je fais la guerre, je n'ai pas encore vu déployer autant d'opiniâtreté & de courage que l'ennemi en a employé pour nous jeter dans le Rhin, & nos troupes pour se maintenir sur la rive droite. Huit officiers généraux y ont été blessés; les officiers d'état-major & particuliers y ont également fait preuve de valeur & de talents; nos troupes se sont surpassées. Un corps repoussé ne faisoit pas deux cents pas en arrière, il se reformoit & marchoit avec le même courage à l'ennemi.

M. de Latour marchoit pour nous combattre avec le corps qu'il avoit réuni près de Manheim & les débris de celui que nous avions battu: nous nous serions sûrement rencontrés à Rastadt ou Etteinguen. Je ne doute pas du succès, s'il avoit voulu combattre; toute l'armée en étoit persuadée. La réserve d'Ulm nous revenoit, mais il est probable que nous aurions encore eu l'avantage sur elle.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

Ce rapport intéressant, & rédigé avec beaucoup de précision, est trop long pour être inséré en entier dans cette feuille. En voici les principaux détails.

« Les troupes dispersées, pour la facilité de leurs subsistances, depuis Deux-Ponts jusqu'à Huningue, devoient être mises en mouvement le même jour, pour donner par-tout de la jalousie à l'ennemi; le centre de l'armée, cantonné aux environs de Strasbourg, fut destiné au premier effort; les autres divisions devoient arriver

successivement & à marches forcées pour le soutenir...

» A quatre heures du matin, il n'y avoit que dix bateaux d'arrivés; à cinq heures il n'y en avoit que vingt-cinq, qu'on remplissoit de troupes à mesure qu'ils arrivoient; ces bateaux, pris le même jour sur la rivière, n'avoient point de rames; elles étoient toutes fournies par l'arsenal de Strasbourg & mises sur un seul bateau; mais plus chargé que les autres, il s'engrava tellement qu'on ne pouvoit espérer de l'en tirer. Un bataillon fut envoyé au pas de course chercher les rames à trois grands quaris lieues de l'embarquement. Les soldats firent ce trajet & rapportèrent, sur leurs épaules, les rames & autres agrès en moins d'une heure. Enfin on déboucha à six heures passées....

« Au débouché de la rivière d'Ill, cette flotille naviguoit à la vue de l'ennemi sous les armes & ses pièces en batterie; il la reçut par un feu de mousqueterie & de mitraille très-vif & très-soutenu, jusqu'à ce qu'elle eut abordé; les pontonniers ont manœuvré avec beaucoup de courage.

» Le bataillon de la 76^e. & deux compagnies de grenadiers aux ordres de l'adjudant-général Heudelet & des aides-de-camp Gobrecht & Savari, se forment rapidement en débarquant, & marchent sans tirer un coup de fusil à l'ennemi qui vouloit empêcher le débarquement, le culbutent, l'éloignent du rivage, s'emparent d'une isle qui les séparoit encore de la terre ferme, dont ils passent le bras à gué, ayant de l'eau par-dessus la ceinture.

» Tous les bateaux sont aussitôt renvoyés à la rive gauche chercher d'autres troupes; nos braves soldats ne s'inquiètent nullement de se voir enlever ainsi tout moyen de retraite; ils ne combattent qu'avec plus d'opiniâtreté.

» Le général Vandamme commence par s'établir derrière la digue du Rhin, & s'y maintient pendant que les généraux Duhesme & Davoust forment les troupes à mesure qu'elles débarquent, & les disposent à l'attaque du village de Biersheim, où l'ennemi rassembloit ses forces.

» C'est à l'attaque de ce village que le général Duhesme, à la tête d'une colonne d'abord repoussée, battant la charge avec le pommeau de son sabre, fut blessé grièvement d'un coup de fusil.

» Le général Vandamme remplace aussitôt le général

Duhesme ; les colonnes d'attaques, reformées aux ordres du général Davoust & des adjudans-généraux Démont & Heudelet, rattaquent le village & l'emportent avec le plus grand courage.

» L'ennemi fit sur-le-champ une tentative pour nous en rechasser avec des troupes fraîches ; mais il fut repoussé. A onze heures environ, l'ennemi fit un troisième effort sur notre centre ; mais la réserve du général Jordis étant arrivée avec le général Desaix, en fit déboucher sur ses flancs deux colonnes, qui le culbutèrent & le renvoyèrent dans le plus grand désordre. Il reforme sur-le-champ une autre attaque sur notre droite, par le village d'Honnau ; elle eut d'abord quelque succès ; les généraux Desaix & Davoust s'y portèrent avec partie de la 109^e qui venoit de débarquer, & culbutent l'ennemi. Le général Desaix, dans cette charge, fut blessé d'un coup de fusil à la cuisse.

» Il étoit trois heures : l'ennemi tenta un nouvel effort sur le village de Diersheim, centre de notre position ; les troupes de Kell, de Stothoffen & d'Offembourg étoient arrivées ; douze ou quinze escadrons de cavalerie, vingt-cinq bouches à feu, donnoient à l'ennemi l'avantage de nous attaquer sans craindre que nous puissions profiter de ses défaites. Il avoit toute la profondeur qu'il vouloit pour ses manœuvres ; nous n'avions au contraire que le Rhin pour retraite, & nulle cavalerie pour profiter de nos succès.

» Son attaque fut faite avec la plus grande vigueur. Après le feu d'artillerie le plus vif, qui incendia la moitié de Diersheim & démonta notre canon, ses colonnes pénétrèrent dans le village ; il s'y engagea un combat d'infanterie le plus violent que j'aie jamais vu. Les grenadiers de la 31^e & de la 109^e firent des prodiges de valeur.

» Un bataillon de la 76^e arriva pour les soutenir, & ébranla l'ennemi. La 31^e, qui d'abord avoit été repoussée, mais aussitôt reformée derrière le village, recharga le flanc gauche de l'ennemi ; la 17^e l'attaqua par sa droite. En un instant, il est culbuté, laissant le champ de bataille couvert de ses morts. Ces attaques furent soutenues par le général Jordis qui y fut blessé légèrement, & les adjudans-généraux Heudelet & Démont, qui y furent également blessés, ainsi que l'adjoinct Canthier.

» L'ennemi fit sur-le-champ un autre effort sur notre gauche : le général Jordis s'y porta ; la 100^e & partie de la 16^e légère défendoient ce poste, & repoussèrent cette attaque.

» Les généraux Vandamme & Davoust profitèrent du moment où l'ennemi avoit affoibli sa gauche, pour attaquer notre centre, & s'emparèrent du village d'Honnau : il y avoit une petite plaine à traverser ; on s'y porta avec les cent premiers chevaux qui avoient passé, trois pieces d'artillerie & la 109^e demi-brigade.

» L'ennemi fit encore un effort, à l'entrée de la nuit, vers notre gauche ; mais, après un moment de succès sur les premières troupes, il fut de nouveau repoussé.

» L'artillerie que nous avions passée avec le pont-volant, consistant en trois pieces d'artillerie légère de la compagnie Legras, & quelques pieces de bataillon avoient été démontées.....

» Environ à sept heures du matin, l'ennemi qui avoit également reçu des renforts pendant la nuit, recommença ses attaques avec une nouvelle vigueur ; il dirigea ses principales sur la droite du village de Diersheim & sur

Honnau, où commandoient les généraux Dufour, Girard, dir Vieux, & Desenfans ; il eut un moment de succès, mais les 89^e & 24^e qui venoient d'arriver l'eurent bientôt culbuté.

» Son attaque de Diersheim fut plus sérieuse ; il débuta par un feu d'artillerie d'une telle vivacité, qu'il démonta encore toute la nôtre. Le capitaine Foy, excellent officier, y fut blessé. Nos différentes attaques eurent le plus heureux succès ; mais notre peu de cavalerie ne nous permit pas encore de prendre l'offensive ; on fut obligé de se borner à repousser l'ennemi. Le général Vandamme a eu son cheval blessé à ce combat.....

» Afin de séparer l'armée ennemie, je déterminai l'effort sur le centre aux ordres du général Vandamme.

» Le général Dufour, commandant la droite, devoit marcher sur la Kintzig & s'emparer de Kell, si cela devenoit possible. L'ennemi, ébranlé par tous les combats qu'il nous avoit livrés sans succès, ne put soutenir ce mouvement.

» Les troupes qui n'avoient pas encore combattu & brûloient d'égaliser celles qui venoient de se distinguer, se précipitèrent avec une telle rapidité que l'ennemi fut dispersé dans un instant.

» Le régiment d'Alton fut pris entier ; ce ne fut plus qu'une déroute & une course à Offembourg, Reuchen, Fraischtet, Oberkirch, Gegenbach & Kell. Ce fut, que l'ennemi reconstruisoit à son avantage, défendu par des troupes ébranlées, céda à celles victorieuses qui menaçoient de l'enlever de vive force ; les premiers dragons du 17^e qui passerent la Kintzig à gué, sommerent le commandant, qui se rendit en voyant arriver nos colonnes.....

» Le parc, les bagages de l'état-major de l'armée, tout fut la proie de nos troupes ; les généraux Starray, Jumeus & Kinglin blessés, ne durent leur salut qu'à la vitesse de leurs chevaux ; & à la nuit qui arrêta notre poursuite. Le général O'Relli fut pris par un brigadier des carabiniers.....

» Le 3 floréal, le centre & la gauche de l'armée, commandés par les généraux Saint-Cyr & Lecourbe, se portèrent sur l'Acherit. L'ennemi voulut faire quelque résistance à Helmlingen & Lichtenau, mais il fut repoussé avec perte d'une centaine de prisonniers ; le chef de brigade Marisi, du 7^e de hussards, s'y distingua.

» Le centre, aux ordres du général Vandamme, se porta sur Niderchren, au Knabis & à Frenndenstatt ; & le général Davoust, se portant dans la vallée de la Kintzig, y éprouva quelque résistance, le hasard ayant fait déboucher une colonne ennemie assez considérable sur ses derrières, par la vallée de l'Hör ; il y avoit laissé le 13^e de dragons, commandé par le citoyen Roger, pour la garder ; quoiqu'inférieur, il soutint l'effort avec un grand courage, & lui donna le tems de ramener le 8^e de hussards, avec lesquels il continua la poursuite de l'ennemi, qui, après ce combat, fut mené jusqu'à Haslach.

» La droite de l'armée se porta dans le Brisgaw jusque près d'Ettenheim.

» C'est dans cette position que je reçus le courier du général Buonaparte, qui m'apprenoit la signature des préliminaires de paix ; il étoit accompagné d'un adjudant-général de M. de Latour, commandant les armées impériales du Rhin : il me pria de faire cesser les hostilités ; quelque désavantageux qu'il fût pour nous de ne pas profiter de nos succès, qui, en peu de jours, nous rendoient maîtres de la Souabe, j'accédai, avec plaisir, à la de-

mande du général Latour. La suspension fut prononcée sur-le-champ.

Il est inutile de faire d'éloge particulier, après le récit des combats où il a fallu déployer autant de courage ; il suffit de savoir qu'on y a pris part.

La perte de l'ennemi, sans compter les 4000 prisonniers que nous avons faits, doit être au moins égale en tués ou blessés ».

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Vendôme, le 21 floréal.

La séance du 18 a été occupée par un discours de Germain. Il a peu discuté le fond de la question, mais il s'est livré à tous les écarts de l'imagination la plus folle & la plus déréglée. Après l'avoir entendu, vous seriez tenté de vous demander quelle langue parle cet homme. Ce style grotesque est vraiment curieux. J'ai retenu une de ses phrases; la voici : « Je suis dans le port de l'innocence ; un léger zéphir murmure dans mes agrès, & le sourire de la mer imprime à mes vaisseaux un doux balancement ». Il a parlé sur ce ton pendant trois heures.

Dans la séance du 19, l'accusateur national Vieillard a relevé, dans un discours très-bien fait, toutes les absurdités & les contradictions de la défense de Germain & de Babeuf. Germain a voulu répliquer, & il a été extrêmement foible ; il a fini par soutenir, que lui Germain, Drouet, Fyon & Rossignol, ne sont pas les accusés dont il est question au procès. Didier a parlé ensuite ; & trouvant sans doute cette manière péremptoire, il a soutenu qu'il n'étoit point impliqué dans la conspiration, puisque le directoire a dénoncé Didier & que lui se nomme *Didié*. On ne peut se faire une idée de tant d'absurdités. Buonarrotti occupera la séance de demain.

De Paris, le 22 floréal.

Les hommes condamnés à la déportation doivent-ils être assimilés aux émigrés ? Cette question va être agitée au corps législatif. Le directoire exécutif vient de faire un acte de législation, par lequel il résout cette question à l'égard des colonies. Mais comme je ne connois aucun article de la constitution qui donne au directoire le pouvoir législatif, soit dans nos colonies, soit dans l'intérieur de la république, il me semble que le corps législatif peut encore examiner ce que le directoire a décidé si brusquement & si incompétemment.

Au moment où la colonie de Saint-Domingue étoit en proie à toutes les dévastations des negres révoltés & à la tyrannie non moins terrible des bourreaux européens qui les conduisoient, un grand nombre de colons ont été déportés dans l'Amérique septentrionale. Quel jugement leur inflige cette peine ? Aucun jugement. Quelle loi a prononcé cette peine ? Aucune loi. Cette mesure étoit du même genre que celles que nos proconsuls prenoient parmi nous, une mesure de sûreté générale. Heureux encore que cette déportation n'ait pas été exécutée sur des navires à souape, & qu'en cette circonstance l'atrocité de Sonthonax ait été moins *inventive* que celle de Carrier.

Eh bien ! le ministre Truguet, qui ne sait se justifier d'avoir renvoyé Sonthonax à Saint-Domingue qu'en confirmant toutes ses cruautés, prononcé que des hommes déportés dans de telles circonstances, doivent être regardés

comme émigrés ; quelle jurisprudence, grand Dieu ! Le code noir, inventé pour torturer les esclaves d'Afrique, présente-t-il plus d'atrocité que cette suite de vexations envers les malheureux blancs ?

Qu'est-ce donc que l'émigration ? N'est-ce pas un fait volontaire, entrepris avec l'intention de revenir porter la flamme dans sa patrie ? Voilà du moins ce qu'on est forcé de supposer, quand on le punit comme un des plus grands crimes. Eh bien ! comment trouver un délit volontaire dans un exil forcé, dans un exil auquel on a été conduit chargé de fers, dans un exil qui s'est effectué sur un territoire neutre, & qui ne s'est jamais armé contre nous ? Si une telle émigration a occasionné des malheurs à la patrie, qui doit porter la peine de ce crime ? Sont-ce ceux qui l'ont subie, en vertu d'une autorité arbitraire & tyrannique ? Sont-ce ceux qui ont exercé la violence pour enlever des citoyens à leur patrie ?

Est-il donc possible de créer des émigrés par fiction, & de choisir entre les fictions la plus contradictoire de toutes ? Quelle est cette nouvelle théorie des crimes, qui punit des malheureux pour les maux mêmes qu'ils ont soufferts, & qui consiste à dire : tels hommes ont vu leurs possessions ravagées, leurs enfans au berceau égorgés, dévorés peut-être par des furieux ; ils ont été enlevés de leur patrie au moment où ils alloient la défendre : donc ils sont coupables & leur absence est un crime.

Si le ministre Truguet, un peu inquiet de cette doctrine nouvelle qu'il établit, veut aller consulter le ministre Merlin, celui-ci lui répondra sans doute que de tels principes se retrouvent dans notre code révolutionnaire, & qu'il a été rendu des loix proposées par Robespierre, par Barrère, ou par lui-même, dont l'effet est d'assimiler aux émigrés les déportés de France (c'est-à-dire, les prêtres qui n'ont point prêté le serment). Mais si Truguet & Merlin se justifient l'un par l'autre ou par l'exemple des tyrans, est-ce une raison pour vous, législateurs, de consacrer des principes anti-sociaux ? N'est-il pas tems d'examiner ces proscriptions en masse ? & pouvez-vous y ajouter aujourd'hui des rigueurs nouvelles ? Il s'agit aujourd'hui des colonies. A ce mot de colonies, faut-il donc que la constitution soit muette, que le génie de l'humanité s'avoue vaincu ; & qu'au lieu de réparer des maux inouis, on prenne le parti de les aggraver ? Prétendez-vous avoir un commerce sans colonies, ou des colonies sans colons ? N'est-il pas tems d'y rappeler des Français pour les attacher à la France ?

L. C.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Suite de la séance du 21 floréal.

Le projet reproduit par Bontoux a donné lieu à quelque discussion sur la rédaction.

Madier s'étonne de ce que la commission n'a proposé que le rapport de deux loix. Il demande que toutes celles antérieures à la constitution & qui sont révolutionnaires, soient sur-le-champ rapportées.

Cette proposition est accueillie par de violens murmures ; Daunou, Lecointe, Thibaudau demandent à la fois la parole.

Hardy blâme la motion en ce que son universalité peut avoir de dangereux. Il ne faut pas rapporter des loix qui

masse ; mais la commission peut être chargée de continuer son travail , & de présenter le rapport successif des loix qui ne sont pas en harmonie avec la constitution.

Thibaudeau pense aussi que ce seroit faire une nouvelle révolution de rapporter en masse & sur-le-champ la foule des loix dont a parlé Madier. Il se joint à Hardy pour ce qui concerne sa dernière observation.

Ces diverses observations n'étant point appuyées , Thibaudeau se retranche à demander que les représentans , suspendus de leurs fonctions par des loix particulières , soient rappelés spécialement & nominativement à leur poste.

Adopté en principe & renvoyé à la commission pour la rédaction.

Séance du 22 floréal.

Le directoire , auquel le conseil avoit demandé des renseignements sur l'attentat commis à Verdun , où l'on a pendu à l'arbre de la liberté l'effigie du représentant Pons , écrit au conseil qu'il a donné les ordres nécessaires pour faire rechercher les coupables.

Le conseil ordonne l'impression d'un projet relatif aux réparations à faire aux digues dans le département de la Somme.

Des fonctionnaires publics se plaignent de n'être pas payés. Il sera fait à ce sujet un message au directoire exécutif.

Eude propose un projet de résolution au nom d'une commission spéciale , sur les officiers-municipaux de Longuyon.

Le commandant d'un détachement de troupes prussiennes avoit envoyé à la municipalité de Longuyon , par un habitant de Beuveille , le manifeste du duc de Brunswick , avec ordre au maire de se transporter près ce détachement. La municipalité ne fit point de réponse par cet envoyé. Un quart-d'heure après , le même envoyé revint annoncer que si le maire n'obéissoit pas , le commandant feroit tirer sur la ville. Aussi-tôt la municipalité assemble le conseil de la commune , & ceux des citoyens qui étoient restés en ville. On arrête qu'une députation sera envoyée , & qu'elle sera composée de deux officiers municipaux , de deux membres du conseil-général , & de quatre citoyens. La députation , de retour avec le détachement prussien , rejoint la municipalité à l'hôtel commun. Le commandant prussien donne ses ordres par écrit de lui remettre toutes les armes des citoyens , sous peine d'y être forcés militairement. En conséquence , les fusils de la garde nationale furent rendus ; son drapeau seul fut sauvé.

Telle est la manière dont les officiers municipaux de Longuyon rendent compte de leur conduite dans cette occasion , & leur récit est attesté par l'universalité des habitans de cette commune.

Il est essentiel d'observer que , lors de la sommation faite à la municipalité de Longuyon , les prussiens étoient déjà maîtres de Longwy , la seule place de cette frontière capable de soutenir un siège , & que leurs colonnes dominoient déjà la petite ville de Longuyon qui , sans

population , sans garnison , ouverte de toutes parts , étoit hors d'état de pouvoir résister un seul instant.

La commission a unanimement pensé que la tâche qu'elle laisse le décret du 12 avril 1793 , sur la conduite tenue par les officiers municipaux de Longuyon aux approches de l'armée prussienne , devoit être entièrement effacée.

Le projet de résolution est adopté.

Il porte que la disposition du décret du 12 avril 1793 qui déclare les membres de la municipalité de Longuyon inéligibles à aucune fonction publique pendant la guerre est rapportée.

Philippe-Delleville soumet à la discussion le projet de résolution sur le tirage au sort entre les membres des directoires.

Belfroy , Couppé , Garnier (de Saintes) , croient que le conseil n'a autre chose à faire , que de décider quel jour se fera ce tirage & qu'il sera public.

Pastoret est d'avis que la garantie due au peuple exige que ce tirage se fasse par le corps législatif.

Méaulle répond qu'il faut aussi une garantie aux membres du directoire , qui n'en auroient pas , si le tirage s'opéroit en tout ou en partie sans qu'ils fussent présents.

Le conseil décide que le tirage sera fait par le directoire en séance publique le 30 de ce mois , & que le procès-verbal , signé des cinq membres , sera aussi-tôt envoyé à l'un & l'autre conseil.

Sur la demande de la commission des inspecteurs , le conseil se forme en comité général.

Bourse du 22 floréal.

Amsterdam. 60 $\frac{1}{2}$, 61 , 61 $\frac{1}{2}$.	Lausanne 2 , 4 , 4 $\frac{1}{2}$.
Idem courant 58 $\frac{1}{2}$.	Lond. 25 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 24 l. 10 s.
Hamb. 188 , 187 $\frac{1}{2}$, 186 , 185 $\frac{1}{2}$.	Inscrip. 26 l. , 26 l. 5 s. , 25 l.
Madrid 11 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{3}{4}$ 25 l. , 25 l. 10 s. , 24 l. 5 s.
Mad. effect 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$ 16 l. , 15 l. perte.
Cadix 11 l. 15 s.	Or fin 101 l. 15 s.
Cadix effect 13 l. 15 s.	Ling. d'arg. 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Gènes 92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Piastre 5 l. 5 s. 3 d.
Livourne 101 $\frac{1}{2}$, 100 $\frac{1}{2}$.	Quadruple 79 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Bâle 1 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{3}{8}$, 4 .	Dueat d'Hol. 11 l. 8 s.
Lyon au pair .	Souverain 33 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille au pair .	Guinée 25 l. 2 s.
Bordeaux au pair .	

Esprit $\frac{5}{6}$, 420 livres. — Eau-de-vie 22 deg. , 330 livres.
— Huile d'olive , 1 liv 7 s. — Café Martinique , 1 l. 19 s.
— Idem St-Domingue , 1 liv. 16 s. — Sucre d'Hambourg , 2 liv. 7 s. — Sucre d'Orléans , 2 liv. 5 s. — Savon de Marseille , 17 s. — Chandelle , 13 s. — Sel , 7 l. 1e $\frac{9}{10}$.

Morale de Jésus-Christ et des Apôtres , 2 vol. in-18 , de l'imprimerie de P. Didot l'aîné , rue Pavée-Saint-André. Prix , 3 livres , en papier vélin 12 livrs. Cette édition fait suite à la collection des *Moralistes Anciens* , imprimée par le même.

Lettre au citoyen Garat , ex-ministre de la justice , par Pierre Granier. Prix , 12 sols. A Paris , chez Maret , cour des Fontaines , & Desenne , sous les arcades , n^o . 1 , palais Egalité.